



## FICHE PRODUIT

# Groupe Plus – Groupe Accident

## Principales caractéristiques

### Une couverture décès et invalidité permanente accidentels étendue

- Des garanties additionnelles pour accompagner la famille en cas de décès accidentel du salarié
- Un service d'assistance vie quotidienne
- Une indemnité journalière en cas d'hospitalisation ou de coma

### Un programme de réadaptation à la vie professionnelle suite à un accident

### Une garantie Protection Invités

### Des garanties optionnelles

- Indemnités journalières suite à un accident
- Frais de recherche et secours
- Assemblée Générale Ordinaire

### Une solution flexible

- Une couverture vie professionnelle ou 24h/24
- Des salariés garantis sans limite d'âge
- Une couverture jusqu'à 30 Millions d'Euros en cas d'événement aérien, portée à 50 Millions d'Euros dans les autres cas

## Décès et Invalidité Accidentels

<b>Décès Accidentel</b>	Capital déterminé par l'entreprise
<b>Invalidité Permanente Accidentelle</b> Barème Accidents du Travail	Capital déterminé par l'entreprise

## Garanties Complémentaires décès et Invalidité Accidentels

<b>Soutien de la famille en cas de décès accidentel</b> Accompagnement psychologique et aide aux démarches administratives pour la famille Obsèques	Services téléphoniques 5000 €
<b>Garantie Conjoint-Enfants</b> Extension des garanties Décès Accidentel et Invalidité permanente accidentels pour le conjoint et enfants* victimes du même accident que l'assuré	50 % du capital garanti En cas de décès d'un enfant mineur de 12 ans et plus : 10 000 €
<b>Sauveteur</b> Décès accidentel ou Invalidité Permanente accidentelle d'au moins 25 % d'une personne engageant sa vie pour sauver un Assuré	20 000 €

## Réadaptation vie Professionnelle & Quotidienne

Invalidité permanente accidentelle de l'assuré d'au moins 25%

### Programme de réadaptation

A concurrence de 20 000 €

### Aménagements de l'habitation et du véhicule

A concurrence de 10% du capital invalidité permanente accidentelle, mini 5 000 €, maxi 20 000 €

## Indemnité journalière en cas d'hospitalisation ou de coma (maximum 365 jours)

### Indemnité en cas d'hospitalisation

A concurrence de 50 € par jour

### Indemnité en cas de Coma

A concurrence de 100 € par jour

## Assistance vie quotidienne en France suite à un accident

En cas d'accident garanti de l'assuré

### Envoi d'un médecin

Service téléphonique

### Services de soins à domicile

Service téléphonique

### Services de réservation de taxi, de coursier

Service téléphonique

### Transmission de messages urgents

Service téléphonique

### Informations à la famille en cas d'hospitalisation

Service téléphonique

### Recherche et réservation d'une place en milieu hospitalier

Service téléphonique

### Transfert à l'hôpital et retour au domicile

Frais réels

### Transfert, garde des enfants de moins de 16 ans

Billet Aller/Retour ou 500 €

### Aide-ménagère

500 €

### Garde des animaux domestiques

300 €

### Services d'informations

Inclus

## Protection Invités

En cas d'événements catastrophiques : garanties décès et Invalidité Permanente Accidentels

### Événements et salons organisés par le souscripteur

Capital assuré par participant

20 000 €

### Invités sur le site du souscripteur

Capital assuré par invité

20 000 €

## Indemnité Journalière suite à un Accident – Optionnel

**Sous déduction d'une franchise déterminée par l'entreprise**

Durée maximale 365 jours

Indemnité déterminée par l'entreprise

## Frais de recherche et de secours – Optionnel

**Remboursement de fraise de recherche et de secours**

A concurrence de 25 000 €

## Assemblée Générale Ordinaire de L'entreprise – Optionnel

**En cas d'événements catastrophiques : garanties décès et Invalidité permanente accidentels par Participant à l'assemblée générale ordinaire**

100 000 €

### Contacts Souscription

**Linda Lamouchi**  
linda.lamouchi@aig.com

**Stéphane Arnaud**  
stephane.arnaud@aig.com

**Fabien Hubert**  
fabien.hubert@aig.com

### Directions Régionales

**Bordeaux**  
bordeaux@aig.com

**Lille**  
lille@aig.com

**Nantes**  
nantes@aig.com

**Paris**  
idf@aig.com

**Lyon**  
lyon@aig.com

**Strasbourg**  
strasbourg@aig.com

**Apporteurs de Proximité**  
apporteur.proximite@aig.com



Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: [www.aig.com](http://www.aig.com)

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.